

BGer 5A_562/2023 vom 19. September 2023

Bundesgericht, 2023-09-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_562_2023

FR: TF 5A_562/2023 du 19 septembre 2023

IT: TF 5A_562/2023 del 19 settembre 2023

Erwägungen

E. 1

Par décision du 2 mars 2023, la Juge de paix du district de la Riviera- Pays-d'Enhaut a rejeté la requête de A. _____ tendant à la restitution du délai de répudiation de la succession de B. _____, décédé en Suisse le 11 décembre 2021.

Par arrêt du 24 avril 2023, la Chambre des recours civile du Tribunal cantonal vaudois a déclaré irrecevable (pour tardiveté) le recours de la prénommée.

E. 2

Par acte déposé le 26 juillet 2023, A. _____ forme un recours au Tribunal fédéral contre l'arrêt cantonal; elle demande "

à être libérée de cette succession ".

Des observations n'ont pas été requises.

E. 3

La présente cause est de nature pécuniaire, de sorte que le recours en matière civile (art. 72 ss LTF) n'est recevable que si la valeur litigieuse atteint le seuil de 30'000 fr. (art. 74 al. 1 let. b LTF ; arrêt 5A_594/2009 du 20 avril 2010 consid. 1.1 et les arrêts cités).

En l'espèce, cette indication ne ressort pas de l'arrêt entrepris (art. 112 al. 1 let. d LTF).

Quant à la recourante, elle ne fournit aucun élément permettant d'estimer cette valeur; le dossier ne comporte pas non plus d'informations à ce sujet. Il s'ensuit que le recours s'avère irrecevable en tant que recours en matière civile (ATF 136 III 60 consid. 1.1.1 et la jurisprudence citée), étant précisé qu'aucune des exceptions prévues à l' art. 74 al. 2 LTF n'est réalisée.

E. 4

Traité comme recours constitutionnel subsidiaire (art. 113 ss LTF), le recours serait aussi irrecevable. En effet, le mémoire est dépourvu de griefs de nature constitutionnelle (art. 116 LTF), motivés en conformité avec l' art. 106 al. 2 LTF (par renvoi de l' art. 117 LTF ; ATF 136 I 332 consid. 2.1 et les citations).

E. 5

Vu ce qui précède, le présent recours doit être déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée (art. 108 al. 1 let. a LTF), aux frais de la recourante (art. 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.